

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 4 février 2013

En préambule :

- Mr le maire fait part du très grave accident survenu dimanche matin aux abords de la salle des fêtes. Il concerne le jeune Simon TURPEAU, 16 ans, fils de Patricia et Raphaël. La commune est en émoi et bouleversée par cet accident dramatique qui survient à la sortie d'une soirée à la salle des fêtes.

Le maire propose de réunir l'ensemble des présidents d'association de la commune pour envisager des actions à mettre en place au niveau des horaires d'ouverture et fermeture de la salle ainsi que la consommation d'alcool par des mineurs et plus largement toutes les populations concernées.

- Intervention de Mr GRELLIER du Syndicat du Val de Loire concernant les modes de collecte des ordures ménagères à compter de 2014 :

PROJET DE DÉLIBÉRATION A PRENDRE :

**OBJET : PROJET DE TARIFICATION INCITATIVE – CHOIX DES MODES DE COLLECTE SUR LA COMMUNE DE CHICHE**

Les élus du Syndicat du Val de Loire ont décidé le 23 Octobre 2012, conformément aux orientations des lois Grenelle I et II, la mise en place d'une nouvelle Tarification Incitative sur le service public de collecte et d'élimination des déchets.

Ce projet implique une modification du schéma de collecte actuel des déchets. En effet, un comptage des productions de déchets de chaque foyer devra être mis en place.

Ainsi, il est proposé aux communes de donner un avis sur les nouvelles modalités de collecte à mettre en œuvre sur le territoire communal pour les 10 prochaines années.

**Pour les bourgs ou villes supérieures à 1000 habitants**, les foyers seront systématiquement équipés de 2 bacs individuels : ordures ménagères avec une puce électronique et déchets recyclables, collectés en porte à porte.

**Pour les bourgs inférieurs à 1000 habitants (Chiché)**, les élus ont le choix entre une collecte en porte à porte en bacs individuels (idem bourgs supérieurs à 1000 habitants) **ou** l'installation de colonnes semi-enterrées de regroupement pour les ordures ménagères à hauteur d'un point pour 40 foyers.

**Pour les écarts**, les foyers déposeront leurs déchets sur des colonnes semi-enterrées de regroupement pour les ordures ménagères à hauteur d'un point pour 40 foyers.

**le Conseil Municipal devra se prononcer comme suit :**

↳ SOUHAITE UN EQUIPEMENT DU **BOURG** (choisir une des 3 formules ci-dessous):

① 100% en bacs individuels collectés en porte à porte,

② MIXTE : en bacs individuels collectés en porte à porte principalement et en colonnes semi-enterrées pour des secteurs spécifiques (Coeur de ville, lotissements non accessibles avec la benne, quartier habitat collectif,...etc) : XXX points implantés aux lieux indiqués ci-après : .....

③ 100% en colonnes semi-enterrées de regroupement comprenant XXX points implantés aux lieux indiqués ci-après : .....

↳ SOUHAITE UN EQUIPEMENT **DES ECARTS**:

- En colonnes semi-enterrées de regroupement comprenant XXX points implantés aux lieux indiqués ci-après : .....

## 1) Compte rendu des commissions

### a. Bâtiments

- Intervention Société FBM pour les gouttières des bâtiments communaux. Concernant la toiture de l'église, dégâts importants causés par les pigeons. Il faudra étudier de près ce fléau. Travaux d'urgence à faire dans les prochaines années pour l'ensemble de la couverture de l'église. Toiture de la poste et supérette, les tuiles sont désagrégées. Toiture du locatif à l'école : crochets à changer.
- Changement fenêtre de la sacristie : devis de 398 € - accord du conseil
- Chauffage salle de sports : travaux terminés et le résultat semble satisfaisant. Mr CHOLOUX signale qu'il serait intéressant de poser une alarme qui prévienne avant que la cuve gaz ne soit vide. Mr MARY verra avec la communauté de communes.
- Commission de sécurité de la salle de théâtre : avis favorable.
- Réparations diverses à la garderie périscolaire : pour le suivi des réparations Mr MARY souhaiterait faire installer un ordinateur pour transmettre les informations et demandes diverses. Ce système de communications présenterait l'avantage de laisser une trace écrite. Le maire pense que l'ordinateur ne résoudrait pas forcément les problèmes de transmission. La directrice de la garderie doit plutôt le signaler directement au responsable technique qui doit faire les réparations ou commander une entreprise compétente.
- Logement 21 route de Clessé : travaux de rénovation terminés donc disponible à la location (450 €/mois).
- Panneaux photovoltaïques à l'école : analyse des offres le 8 février à 15 h.

- b. Halte garderie : plusieurs courriers (avec menaces de fermeture de la structure) de Famille Rurale ont été adressés à la mairie en raison du mauvais fonctionnement récurrent du chauffage. La solution proposée par le bureau d'études est d'enlever le système actuel à gaz et de le remplacer par 4 convecteurs électriques à chaleur douce. Demander des devis. Le conseil donne pouvoirs au maire pour choisir le mieux adapté.

### c. Jeunesse

La commission scolaire s'est réunie le 22 janvier :

- au sujet des repas producteurs : une rencontre est prévue le 12 février à 18 h 30 avec les référents CIVAM et les parents d'élèves notamment. L'organisation et l'approvisionnement des repas seront abordés.
- Conseil des jeunes : pour aider au financement de leur projet « ruelle », les jeunes souhaitent vendre des bulbes sous couvert de l'association des « randonnées chichéennes » qui a accepté. Affaire à suivre.

- Investissements 2013 : Propositions d'achat d'une épilucheuse et d'une cellule de refroidissement pour la cantine.
- Centre de loisirs : voir pour une mise à disposition du CAE pour le centre de loisirs cet été à condition que son contrat soit renouvelé.

#### **d. Voirie**

- Projets présentés par la commission pour 2013 :
  - Finition du rond-point rue du commerce
  - Commencer le Pinier 3 (15 parcelles) plutôt que de finir la voirie du Pinier 2 ; Le conseil approuve. Il conviendra de fixer un prix de vente du m<sup>2</sup> des parcelles afin d'informer dès maintenant les futurs acquéreurs.
  - Bassin d'orage route de Parthenay : le devis d'un montant de 7.678 € est retenu pour une réalisation cet été voire en Septembre pour des conditions météo favorables.
  - Prévoir empiérement important des chemins ruraux (1000 à 1500 T). En urgence, déboucher les entrées des buses suite aux pluies incessantes de ces dernières semaines.
  - Curage de fossés à prévoir également.
  - Projet d'achat d'un camion multi benne.
  - Illuminations : proposition de disposer un grand sapin devant l'église en complément de l'illumination de la mairie.

A noter que les travaux de la rue du Vieux pont sont terminés.

#### **e. Vie associative**

Les membres de la commission ne se sont pas réunis, mais ont travaillé aux diverses démarches pour l'organisation de TTC. Prochaine réunion pour TTC mardi 12 février à 19 h 30 à la salle des fêtes.

#### **f. Informations diverses du maire**

- Vœux du maire : participation stable avec 150 personnes environ et quelques nouveaux arrivants qu'il conviendrait peut-être de mettre en avant, tout en restant discret.
- Animation le 15 février à la salle de sports : « blackminton » organisé par Kevin Raoul dans le cadre de ses études d'animateur sportif.
- Recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 1633 + 36 comptés à part soit 1669. Le prochain recensement aura lieu en 2014.
- Les panneaux de signalisation volés il y a 2 ans ont été retrouvés lors d'une perquisition chez un habitant de la commune. Préjudice d'environ 150 € car les panneaux avaient été rachetés.

- Demande de Famille Rurale pour location de la salle lors de la bourse aux vêtements : activité devenant lucrative : proposition pour 39,50 € par jour de location de la grande salle (50 % le 2<sup>ème</sup> jour).
- Demande du Football Club Chichéen : dégradation du plafond au niveau des vestiaires de l'arbitre. Les bénévoles du foot feront les travaux et la commune fournira les matériaux. Accord du conseil mais demander des devis avant de passer commande.
- Projet éolien : la société JUWI interviendra le 4 mars à 20 h avant la prochaine réunion du conseil. Une animation est prévue le 5 mars dans la grande salle. Un contact a été pris avec les randonneurs et sera pris avec le conseil des jeunes et les écoles.

g. **Groupe de travail environnement – déchets**

Pas de réunion ce mois-ci. Prochaine réunion le 18 février à 18 h 30.

**3. RYTHMES SCOLAIRES**

Un document a été remis à chaque conseiller présentant les grandes lignes de la réforme.

Ce qui va changer :

- 9 demi-journées dont le mercredi
- Journée maximum de 5h30 mn
- Demi-journée : maximum de 3h30 mn
- Pause méridienne : minimum de 1h30 mn
- Activités péri-scolaires : 3 h / semaine (ces 3 heures représentent le temps libéré chaque jour – 3 x 45' – en les ajoutant le mercredi matin)
- Activités pédagogiques complémentaires oragnisées dans le cadre d'un projet éducatif élaboré par la collectivité.

Financement de la réforme : forfait de 50 €/ élève si mise en place dès 2013.

Une réunion avec les 2 directrices d'école a eu lieu pour trouver le rythme scolaire à appliquer en intégrant les 3 heures d'activités périscolaires.

Le maire présente les 3 types de semaine proposés par l'académie et une 4<sup>ème</sup> proposition de la directrice de l'école publique.

Le conseil souhaite que les 2 écoles s'entendent sur le même rythme.

La décision devra être prise lors du prochain conseil d'une part pour une application à la prochaine rentrée scolaire ou bien en septembre 2014 et d'autre part sur le nouveau rythme des 4,5 jours/semaine.

Mr CHOLOUX déplore le fait qu'il y ait très peu de temps pour réfléchir à cette question.

4. - **Z.D.E – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire explique que les Statuts de la Communauté de Communes ne font pas apparaître de compétence relative à la réalisation d'un schéma de développement de l'éolien et à la proposition de Zones de Développement de l'Éolien.

Les statuts de la Communauté de Communes indiquent la compétence : « validation des études et/ou projets présentés en vue de la réalisation d'actions relatives au développement et au soutien des énergies (énergie éolienne, solaire, thermique photovoltaïque, biomasse, énergies hydraulique, géothermie) ». Or, il apparaît de la jurisprudence que pour qu'un EPCI soit considéré comme compétent pour demander la création de Zone de Développement de l'Éolien, **la compétence transférée doit porter expressément sur la création de Z.D.E.** Une formulation telle que « création et délimitation de Zones de Développement de l'Éolien » pourrait répondre à cet objectif.

**Il est donc proposé une modification de l'article 4 des statuts comme suit :**

Statuts actuels	Modification statutaire proposée
<p>« Au titre des compétences optionnelles :</p> <p><i>A - En matière de protection et mise en valeur de l'environnement</i>, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</p> <p>Collecte des déchets ménagers résiduels ; traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Assainissement collectif et individuel</p> <p>Diagnostic et conseil en matière de gestion des pollutions de l'eau, de l'air, du sol et de la pollution par le bruit</p> <p>Coordination des sentiers de randonnées et signalétique</p> <p>Soutien aux économies d'énergie</p> <p>Validation des études et/ou projets présentés en vue de la réalisation d'actions relatives au développement et au soutien des énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire thermique, énergie photovoltaïque, biomasse, énergie hydraulique, géothermie ...)</p>	<p>« Au titre des compétences optionnelles :</p> <p><i>A - En matière de protection et mise en valeur de l'environnement</i> , le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</p> <p>Collecte des déchets ménagers résiduels ; traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Assainissement collectif et individuel</p> <p>Diagnostic et conseil en matière de gestion des pollutions de l'eau, de l'air, du sol et de la pollution par le bruit</p> <p>Coordination des sentiers de randonnées et signalétique</p> <p>Soutien aux économies d'énergie</p> <p>Validation des études et/ou projets présentés en vue de la réalisation d'actions relatives au développement et au soutien des énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire thermique, énergie photovoltaïque, biomasse, énergie hydraulique, géothermie ...)</p> <p><b>Création et délimitation des Zones de Développement de l'Éolien</b></p>

**le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes « Cœur du Bocage » ;

Mr GROLLEAU ne participe pas au vote.

## **5. PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Mr le maire présente le zonage incluant :

- Les territoires des communautés de communes de :
  - o Delta Sèvres Argent
  - o Cœur du Bocage
  - o Terre de Sèvre
  - o Une partie de l'argentonnaisEt les communes de : Neuvy-Bouin – Geay et La Chapelle Gaudin  
Le conseil approuve à l'unanimité.

Il est cependant fait remarquer que certaines compétences ne sont pas encore totalement déterminées et il faut d'ores et déjà voter pour une communauté de d'agglomération.

Il en est de même pour la gouvernance et la participation des conseillers municipaux qui ne sont pas totalement déterminées.

En revanche, l'organigramme du personnel administratif a été présenté.

## **6. MISE EN PLACE DES ASTREINTES SUITE A L'AVIS FAVORABLE DU CTP**

Conformément à sa décision du mois de décembre et vu l'avis favorable du comité technique paritaire, le conseil décide la mise en place des astreintes à compter de janvier 2013.

## **7. SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2012**

Familles Rurales a présenté un bilan de l'activité présentant une subvention communale de 858,19 €. Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de verser la subvention demandée.

## **8. CONVENTION AVEC LE LASAT – Contrôles sanitaires au restaurant scolaire**

Cette convention prévoit 4 analyses par an. Renouvellement accepté.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Prochaines réunions :
  - o Conseil municipal le 4 mars à 20 h 00
  - o Commission finances le 18 mars à 20 h 30
  - o Vote du budget primitif 2013 : le 29 mars à 18 h 30
- Information de la SITA sur le tonnage 2012 : 89.788 tonnes représentant une taxe de 40.404 € pour la commune.
- Bilan d'interventions du centre de secours sur la commune en 2012 : 72 interventions
- Pose d'un radar eco taxe sur la nationale le 11 février prochain.